



Pa pour sa fille de 20 ans besoins d'infos

Par **claire355_old**, le **22/12/2007** à **11:45**

Ma fille me réclame une PA d'un montant de 100 euros.Elle déclare que je l'ai mise à la porte de la maison ce qui est faux elle à préféré aller vivre chez les parents de son petit copain.J'ai calculé mes dépenses mensuelles , il me reste 100 euros pour vivre,si je lui donne cette PA qu'elle réclame je serais dans l'obligation de vendre ma maison.Sachant aussi qu'elle ne m'adresse plus la parole depuis 8 mois,elle bénéficie d'une bourse d'un montant de 300 euros plus une PA de son père de 120 euros.Que puis-je faire?Aidez moi elle me traine devant le tribunal

Renseignez-moi

Par **patrick02**, le **22/12/2007** à **14:08**

Bonjour,
Existe-t-il un Jugement qui vous condamne au paiement d'une pension alimentaire?
Si oui, vous devez le respecter et payer, si non, elle ne peut rien faire d'autre que d'intenter une affaire
cordialement

Par **claire355_old**, le **24/12/2007** à **07:32**

j'ai reçu une lettre comme quoi je passais le 8 Janvier au tribunal.Non il n'y a pas eu de jugement auparavant.

Je ne peux pas me permettre de lui verser une PA.
En passant au tribunal vais-je devoir lui verser un PA?
Le juge peut-il refuser ses "caprices"?

Par **patrick02**, le **24/12/2007** à **08:43**

Tout d'abord permettez moi de débiter ma réponse par un Bonjour qui ne fait de mal a personne et qui entretient le besoin de sociabilité.

Vous êtes convoquée à une audience qui, comme cela semble être le cas malgré votre grande discrétion, va statuer sur une requête déposée par votre fille aux fins de fixation d'un P.A à votre charge.

Après analyse de la situation, le Juge décidera si oui ou non il y a lieu à contribution de votre part mais vous savez, si cela peut vous rassurer, je n'ai jamais vu ou entendu dire qu'un Juge rendait une décision de Justice pour satisfaire à des " caprices"

Je vous souhaite un bon Noël,
Patrick